

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 3 février 2020

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU VAL FOURRE -
DECLARATION D'ENGAGEMENT DE L'ANRU**

NOTE DE SYNTHÈSE

La présentation du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du val fourré en comité d'engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine le 16 septembre 2019 a permis de valider les orientations du projet.

La déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain du quartier d'intérêt national du Val Fourré (Mantes-la-Jolie) de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, a vocation à officialiser l'accord entre la Ville, la Communauté Urbaine, l'ANRU et ses partenaires nationaux sur la transformation du quartier et acte les crédits accordés par l'ANRU pour y parvenir. Elle précède la signature de la convention de quartier du Val Fourré, dont les modalités de mise en œuvre sont définies à travers la convention communautaire pluriannuelle des projets de renouvellement urbain.

D'ici 2025 le cœur du Val Fourré va connaître une rénovation complète pour :

- achever l'aménagement des quartiers et leur insertion urbaine, afin d'ouvrir le Val fourré sur la Ville et plus largement sur le Mantois,
- améliorer l'attractivité du cœur du Val fourré et favoriser une mixité fonctionnelle et consolider le potentiel économique,
- poursuivre une politique de l'habitat axée sur une diversification de l'offre de logements,
- relever le défi du développement durable et viser l'efficacité énergétique.

Il s'agit d'intervenir sur toutes les composantes du cadre de vie, que ce soit en termes de logement, d'équipement et espace public, de déplacement et mobilité, de développement durable, afin d'adapter les quartiers aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Ainsi, les concours financiers mobilisables pour l'ambitieux projet du quartier d'intérêt national du Val Fourré s'élèvent à un montant maximum de 86,3 M€ de la part de l'ANRU (subventions et prêts) pour un investissement total de 292,4 M€.

Ces financements visent des interventions sur les quartiers dits à vocation « résidentielle », à savoir les quartiers des Physiciens, des Musiciens et des Aviateurs.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain du quartier d'intérêt national du Val Fourré et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,

Vu la décision du comité national d'engagement de l'Agence National de Rénovation Urbaine du 16 septembre 2019,

Considérant le projet de convention cadre et les chartes de relogement et d'insertion et la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain du quartier d'intérêt national du Val Fourré,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain du quartier d'intérêt national du Val Fourré.

Le Maire

Raphaël COGNET